



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires

Dijon, le 06 décembre 2017

Service Préservation et Aménagement de l'Espace

Bureau Nature Sites Énergies Renouvelables

Le directeur départemental des territoires

à

DREAL

UT21 ICPE Carrières

Stéphane TISSIER

21 boulevard Voltaire

DIJON

Réf : ML/LT

Affaire suivie par : Marine LASSALLE

marine.lassalle@cote-dor.gouv.fr

Tél. 03 80 29.44.45 – Fax : 03 80.29.43.99

Objet : avis DDT / SPAE/ Socarnod/ SAVOISY

Référence : ICPE : n° 16/2017 avis 2 / ML

Par courriel du 03 novembre 2017, vous souhaitez connaître mon avis sur les compléments apportés par la société SOCARNOD, située sur la commune de Savoisy concernant une installation.

Sur le plan Nature, le dossier est complété par une évaluation des incidences Natura 2000, comme demandé dans le précédent avis. Les compléments apportés démontrent un enjeu assez faible sur toute la zone de création de la carrière (culture).

Cependant, le complément d'inventaire (à celui du 12 août 2014) effectué sur une seule date (28 octobre 2016) apporte peu d'éléments supplémentaires au vu de la date choisie. Le printemps aurait été plus adapté pour un inventaire. Il est à noter que 2 dates ne sont pas représentatives en terme de cycle de vie et de présence d'espèces.

Au vu de l'enjeu faible sur les espèces, il n'est pas demandé de compléments pour ce dossier, mais une prise en compte des remarques précédentes.

En terme de paysage, il n'est pas recommandé de marquer plus que nécessaire la visibilité des merlons en plantant les haies au-dessus comme il est indiqué dans le dossier. Une plantation au pied des merlons et sur les pentes serait plus appropriée.

Au regard de l'avis Police de l'Eau rendu le 18 janvier 2017, le pétitionnaire a apporté les précisions nécessaires concernant les essais de coloration réalisés, a indiqué que l'aire de lavage des véhicules était étanche et a apporté des précisions concernant l'accès au site (horaires, merlons ...).

Le bureau police de l'eau n'a plus de remarques particulières sur ce dossier.

En conclusion, ma direction émet donc un avis favorable au projet.

Pour le directeur départemental,
le responsable du service préservation
et aménagement de l'espace,



Pierre ADAMI